

**Avis de publicité pour appel à manifestation d'intérêt  
(Art. L2122-1-1 du CG3P)**

**Date de publication : 27/03/2026**

**Supports de publication :**

Site internet de la collectivité :

<https://www.langeais.fr/>

**Nom et adresse de l'entité compétente**

Ville de LANGEAIS

2 place du 14 juillet

37130 LANGEAIS

**Nom et adresse de l'entité à contacter**

Ville de LANGEAIS

2 place du 14 juillet

37130 LANGEAIS

Contact : [fguardia@langeais.fr](mailto:fguardia@langeais.fr)

## Objet de l'appel à manifestation d'intérêt :

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet l'installation d'ombrières photovoltaïques sur un parking de covoiturage.

Le parking de covoiturage est situé sur la commune de LANGEAIS, à proximité du futur échangeur 6.1 Langeais nord de l'autoroute A85, d'une surface d'aménagement totale de moins de 1500 m<sup>2</sup>.

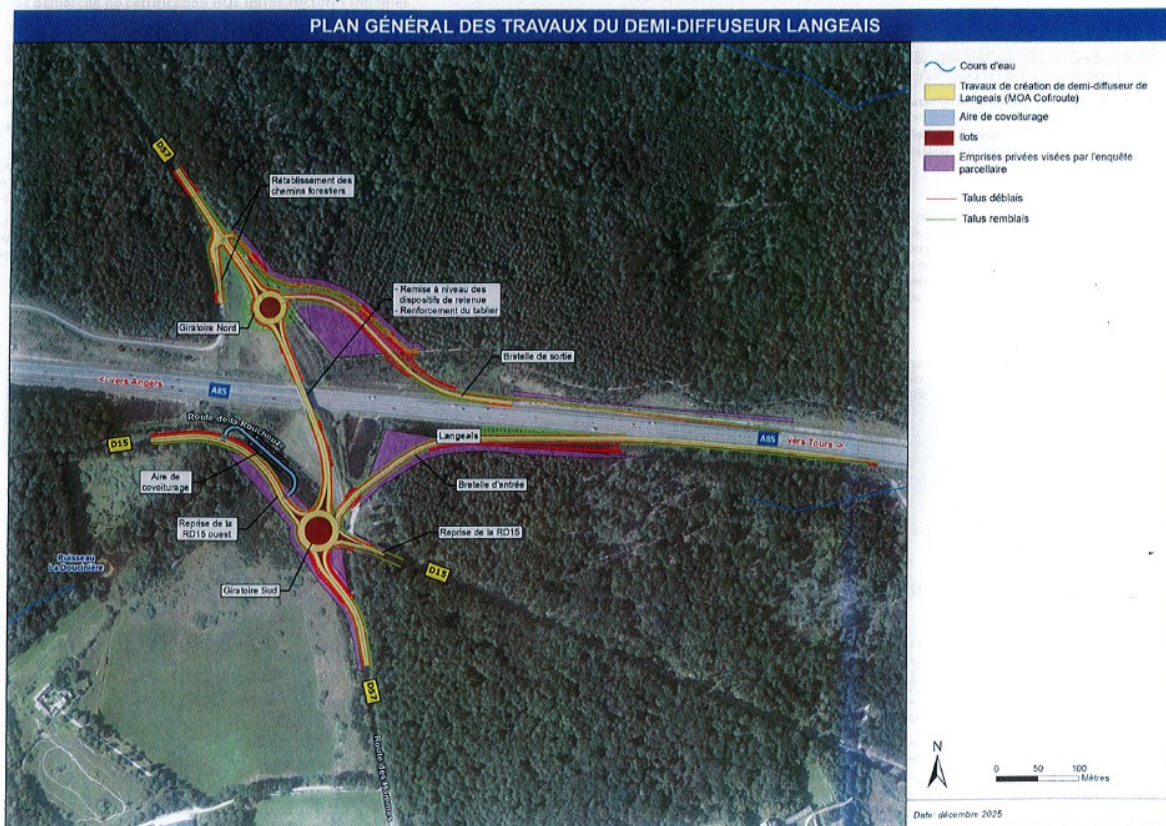
Le site sera mis à disposition par la collectivité dans le cadre d'un titre d'occupation temporaire, délivré à titre précaire et révoquant, n'entraînant pas la création de droits réels au bénéfice de l'occupant.

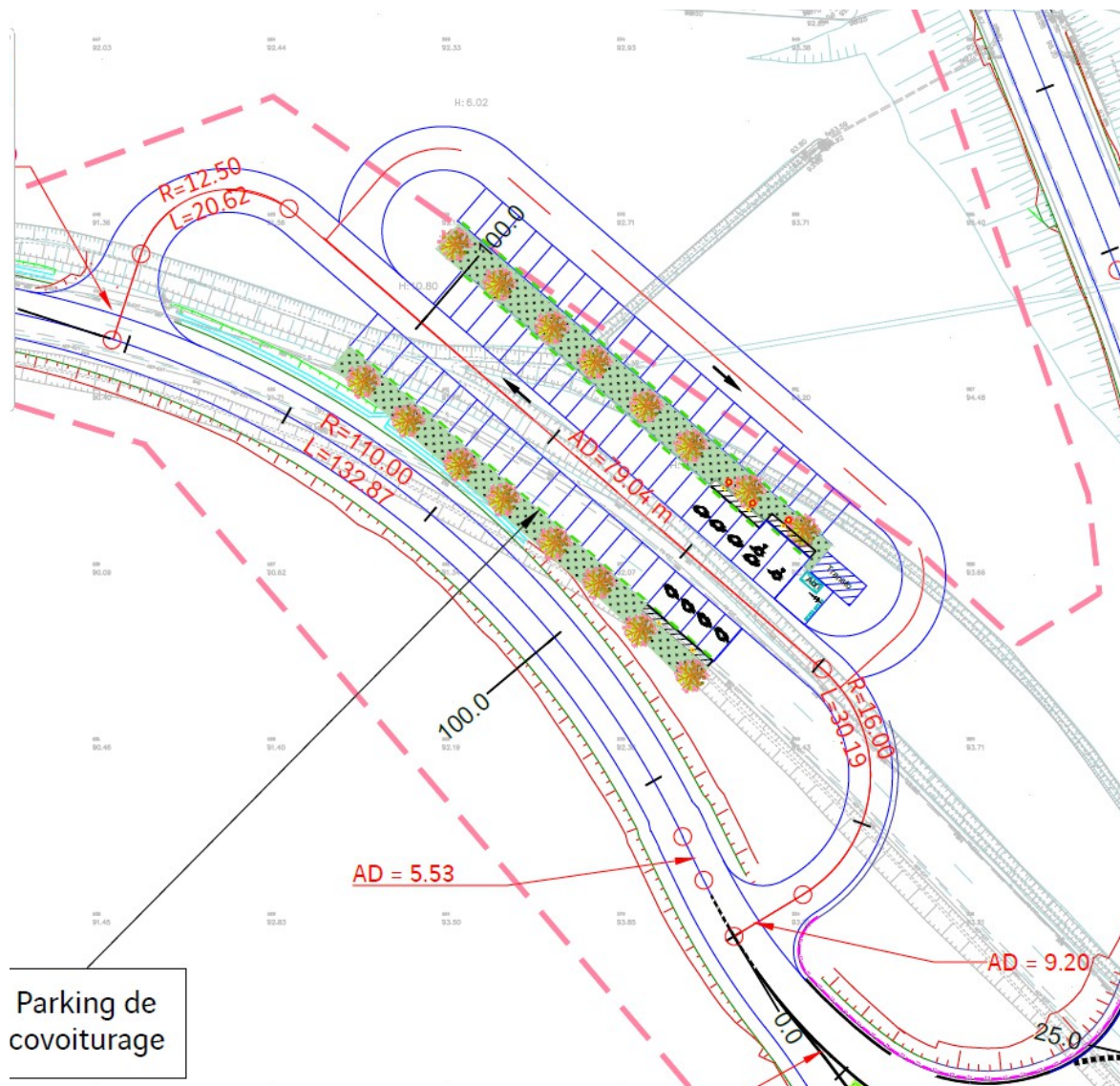
L'opérateur proposera la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur 500m<sup>2</sup> (=> pas obligatoire car moins de 1500m<sup>2</sup>) et de bornes de recharges de voitures électriques (ultra rapides).

## Désignation du « Site » à développer et exploiter :

### • Parking de covoiturage du demi-diffuseur de Langeais nord

- Coordonnées GPS : 47.34473613657226, 0.39442378618278795
- Nombre de places : 40
- Superficie approximative de 1000 m<sup>2</sup>
- Plan ci-après





### **Durée de l'occupation :**

La durée du titre d'occupation tiendra compte de la durée d'amortissement des investissements, conformément à l'article L. 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (« CG3P »).

### **Redevance :**

Le montant de la redevance d'occupation de la dépendance du domaine public en cause sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 et suivants du CG3P, en tenant compte des avantages de toute nature procurée à l'occupant.

### **Caractéristiques principales des futurs titres d'occupation :**

Le titre d'occupation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le financement, la construction et l'exploitation des ombrières photovoltaïques seront à la charge du futur occupant, dont la rémunération sera exclusivement assurée par les recettes liées à la production et revente de l'énergie produite.

En contrepartie du droit d'occuper le site, le futur occupant devra s'acquitter d'une redevance auprès de la Collectivité.

### **Procédure de passation :**

Il est procédé à la présente publicité en application de l'article L. 2122-1-1 du CG3P. Les opérateurs intéressés sont invités à se manifester par écrit, à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus, au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus. La proposition des candidats devra être rédigée en langue française (ou accompagnée d'une traduction) et comporter les éléments indiqués ci-dessous (« dossier de candidature »).

Les manifestations d'intérêt reçues à la date indiquée ci-avant seront étudiées et validées par la Collectivité en fonction de la faisabilité technique des projets, et leur adéquation aux grandes règles de gestion du domaine public.

Dans l'hypothèse où plusieurs opérateurs se manifesteraient, à la suite de la publication du présent avis, la Collectivité fondera son choix sur les éléments suivants (sans ordre de priorité et sans pondération) :

- La qualité du projet (compatibilité avec l'aménagement projeté du parking, planification...);
- La mise en œuvre d'une démarche de développement durable ;
- La viabilité économique du projet ;
- Le montant proposé de la redevance.

### **Dossier de candidature :**

- Lettre de motivation et signée par une personne habilitée ;
- L'expérience du candidat sur des projets similaires ;
- La capacité financière du candidat ;
- L'organisation du candidat
- KBIS de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance de l'année en cours.

Description synthétique du projet envisagé : superficie, estimation de la puissance et de la quantité d'énergie produite, nombre et puissances des bornes de recharges de voitures électriques (ultra rapides), durée souhaitée pour l'occupation du domaine public en fonction de la rentabilité du projet, éléments de préfaisabilité technique.

Ces éléments seront à renvoyer au plus tard le 05/05/2026 à 12h à l'adresse mail suivante :  
fguardia@langeais.fr